

Guide de renouvellement de l'adhésion

Veillez noter que ce guide ne s'applique qu'aux membres qui renouvellent leur adhésion à CPA Nouveau-Brunswick pour l'exercice 2023-2024, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Si vous désirez une exemption de PPC et/ou une exemption de frais pour l'exercice 2023-24 en raison d'un congé de maternité/paternité, de conditions médicales, d'un départ à la retraite ou d'autres circonstances particulières, veuillez suivre les étapes du " Guide de demande d'exemption " ci-dessous.

Si vous vous connectez pour la première fois, vous devrez **réinitialiser** votre mot de passe en utilisant l'option "**mot de passe oublié**". Votre nom d'utilisateur est votre numéro de membre CPA, qui est le même que celui de l'ancien portail des membres. Cependant, si vous vous êtes déjà connecté en tant que membre, vous pouvez continuer avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. La capture d'écran ci-dessous représente la page et les informations à compléter pour votre visite initiale.



Bienvenue au nouveau portail de CPA Nouveau-Brunswick !

Notre portail offre aux membres CPA la possibilité de renouveler leur adhésion, de confirmer leur conformité au développement professionnel continu (PPC), de s'inscrire à des événements, de renouveler leurs licences/permis, de gérer les renseignements sur leur entreprise et bien plus encore. Si vous avez des questions, veuillez contacter info@cpanewbrunswick.ca

Les non-membres pourront également accéder au portail pour s'inscrire à des événements ou gérer les informations de l'entreprise en tant qu'administrateur de l'entreprise.

Conditions d'utilisation | Préférences de communication | Mise à jour de vos informations d'inscription

Conditions d'utilisation du portail des membres de CPA Nouveau-Brunswick

L'utilisation de ce portail en ligne, y compris l'utilisation de l'information offerte sur le site, est régie par la [politique de confidentialité](#) de CPA Nouveau-Brunswick.

En utilisant le portail, vous acceptez les conditions de la politique de confidentialité et toute autre politique de CPA Nouveau-Brunswick régissant le contenu du site Web et les renseignements personnels qui peuvent exister au moment de l'utilisation.

J'accepte les conditions générales du portail (Sélectionne...)

suivant

Une fois la visite initiale complétée, la page suivante apparaît :

Déclaration de PPC

Résumé Historique

0% complété

1. Étape 1 : Soumettre votre déclaration de conformité de PPC

3. Étape 2 : Soumettre le renouvellement de l'adhésion

4. Étape 3 : Payer mes cotisations

Renouvellement terminé

Suivi de vos heures de PPC (facultatif)

Suivez vos heures de PPC pour l'année en cours.

[Politique relative aux exigences de PPC](#)

[Suivi des heures](#)

Étape 1 : Soumettre votre déclaration annuelle de PPC

Les membres sont invités à confirmer leur conformité aux exigences de PPC. Si vous n'avez pas satisfait aux exigences minimales de PPC, vous devez soumettre une déclaration de non-conformité et un plan d'action pour devenir conforme.

[Déclaration annuelle de PPC](#)

Si vous êtes admissible à une exemption, remplissez la demande d'exemption de PPC

[Demande d'exemption de PPC](#)

Sommaire des heures de PPC	2022	2021	2020	Cycle mobile de 3 ans
Vérifiables (y compris l'éthique)	0.00	0.00	0.00	0.00
Non vérifiables	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des heures	0.00	0.00	0.00	0.00
Éthique	0.00	0.00	0.00	0.00
Déclaration		Soumis	Soumis	

Si vous ne voyez pas "Soumis" ou "Approuvé" dans la Déclaration pour l'année en cours, vous n'avez pas terminé votre déclaration de PPC.

Déclaration de conformité au PPC 2022

- Cliquez sur les étapes "1" et "2" pour remplir votre déclaration de PPC
- Cliquez sur l'étape "3" pour accéder au formulaire de renouvellement de l'adhésion et le compléter
- Cliquez sur l'étape "4" pour payer votre cotisation et finaliser le renouvellement de votre adhésion

La capture d'écran ci-dessous montre l'ordre de séquence habituel pour le renouvellement d'une adhésion. Veuillez noter que les informations présentées peuvent différer des captures d'écran en fonction des scénarios individuels.

Déclaration de PPC

Avez-vous effectué le nombre minimum d'heures de PPC pour le cycle de trois ans se terminant le 31 décembre 2022 ? *

Oui Non

Cliquez ici si vous souhaitez revenir à la vue d'ensemble de Mes heures de PPC pour faire le suivi de vos heures de PPC (Cet outil de suivi est facultatif).

Déclaration annuelle de PPC

Déclaration annuelle des exigences

Je certifie que j'ai effectué la déclaration des exigences minimales pour l'année se terminant le 31 décembre 2022. *

Déclaration relative aux exigences du cycle de trois ans

Je certifie que j'ai effectué la déclaration relative aux exigences minimales du cycle de trois ans pour l'année se terminant le 31 décembre 2022. *

Déclaration d'exigence de PPC en matière d'éthique

Je certifie que je satisfais l'exigence minimale pour le PPC en matière d'éthique du cycle de trois ans se terminant le 31 décembre 2022. *

Signature

Je déclare et certifie que toutes les informations et les réponses aux questions figurant dans le présent document sont complètes, véridiques et correctes au mieux de mes connaissances et de mes convictions. *

Date de soumission *

2023-02-14



Annuler

Soumettre la déclaration de PPC

Déclaration de PPC

Avez-vous effectué le nombre minimum d'heures de PPC pour le cycle de trois ans se terminant le 31 décembre 2022 ? *


Oui Non

Cliquez ici si vous souhaitez revenir à la vue d'ensemble de Mes heures de PPC pour faire le suivi de vos heures de PPC (Cet outil de suivi est facultatif).

Déclaration de non-conformité aux exigences de PPC

- Je déclare que je n'ai pas satisfait aux exigences minimales de PPC pour l'année civile 2022, conformément à la politique de PPC. *
- Je m'engage à compléter mon déficit de 2022 en matière de PPC au cours de l'année civile 2023 et je confirme que cet engagement comprend également le respect des exigences minimales de PPC pour 2023. *
- J'ai joint un plan de PPC 2022 avec des précisions sur la façon dont je vais satisfaire aux exigences minimales dans un délai raisonnable pour examen par CPA Nouveau-Brunswick. *

Télécharger le plan de PPC *

Nom du dossier	Taille
 Déposer des fichiers pour les joindre, ou les consulter	

Cliquez ici pour télécharger le document du plan de PPC.

- Je consens à informer CPA Nouveau-Brunswick lorsque j'aurai exécuté le plan et rattrapé mes retards de PPC en envoyant un courriel à membership@cpanewbrunswick.ca. *
- Je reconnais et accepte que tout manquement à rattraper mon déficit de PPC de 2022 d'ici le 31 décembre 2023, tout manquement à remplir les exigences minimales de PPC de 2023 d'ici le 31 décembre 2023, et tout manquement à déposer la déclaration de conformité de PPC d'ici le 31 mars 2024 peut entraîner la suspension de mon adhésion en tant que membre de CPA Nouveau-Brunswick. *

Signature

- Je déclare et certifie que toutes les informations et les réponses aux questions figurant dans le présent document sont complètes, véridiques et correctes au mieux de mes connaissances et de mes convictions. *

Date de soumission *

2023-02-14



Annuler

Soumettre la déclaration de non-conformité
au PPC

Période de renouvellement d'adhésion

La date limite pour renouveler votre adhésion, confirmer votre conformité de PPC, soumettre vos déclarations annuelles et payer vos cotisations est le 31 mars.

Les frais de retard seront déterminés le 1er avril.



Étape 1 : Soumettre
votre déclaration de
conformité de PPC



Étape 2 : Soumettre le
renouvellement de
l'adhésion



Étape 3 : Payer mes
cotisations



Renouvellement
terminé

Complété

Vie privée

Déclaration de CPA Nouveau-Brunswick

CPA NB s'engage à protéger la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels de ses inscrits. CPA Nouveau-Brunswick se conformera aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et de la Loi sur les comptables professionnels agréés (la Loi), et utilisera des pratiques justes et raisonnables pour respecter ses obligations en vertu de la législation.

En renouvelant son adhésion et son permis d'exercice public, le demandeur consent à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements tels qu'ils sont énoncés dans la politique de confidentialité de CPA NB, les autorités législatives et les autres documents directeurs. Si le demandeur souhaite retirer son consentement à l'utilisation ou à la divulgation de ces renseignements, il doit en aviser CPA NB par écrit et il doit noter qu'il peut y avoir des conséquences à la poursuite de l'adhésion ou du permis d'exercice de l'expertise comptable. En outre, s'il existe une exigence de divulguer des renseignements conformément à la Loi, aux Règlements administratifs, aux Directives ou aux Résolutions, le retrait du consentement à une telle divulgation n'a aucun effet.

Renseignements du membre

Détails personnels

Détails de l'employeur

Titre de fonction*

Associée x ▾

Titre du poste*

Partner

Section CPA NB*

Section Saint John x ▾

Que désirez-vous mettre à jour ?

Veuillez répondre aux questions ci-dessous afin que nous puissions afficher les champs appropriés à compléter.

Avez-vous besoin de modifier votre nom ? *

Oui Non

Avez-vous besoin d'effectuer des changements d'adresse ? *

Oui Non

Devez-vous effectuer un changement d'employeur ? *

Oui Non

Information pour vous joindre

Téléphone au travail

Poste

Téléphone résidentiel

Téléphone cellulaire

Courriel principal *

Courriel secondaire

Declaration de conformité

Êtes-vous actuellement en conformité avec toutes les exigences de tout organisme professionnel ou autre organisme de réglementation au Canada ou ailleurs dont vous êtes membre, y compris les exigences liées à la formation professionnelle continue, à l'assurance responsabilité professionnelle, à la révision ou à l'inspection professionnelle, aux permis, aux licences et autres exigences similaires ? *

Oui Non

Faites-vous actuellement l'objet d'une plainte, d'une enquête ou de tout type d'examen disciplinaire de la part d'un tel organisme ou d'une violation de toute disposition du Code criminel du Canada ou d'un code similaire de toute autre juridiction, ou de toute législation sur les valeurs mobilières ou la fiscalité de toute juridiction ? *

Oui Non

Avez-vous déjà été reconnu coupable d'avoir manqué aux exigences d'un tel organisme ou d'avoir conclu un accord pour régler ou résoudre une question disciplinaire avec un tel organisme ou d'avoir été condamné pour une infraction ou violation pour laquelle vous n'avez pas reçu de pardon ? *

Oui Non

Avez-vous déjà démissionné de votre qualité de membre ou de votre inscription en tant que membre, candidat ou étudiant d'un tel organisme, afin de résoudre une plainte, une enquête ou une question disciplinaire ? *

Oui Non

Avez-vous déjà été libéré après avoir été reconnu coupable ou avoir plaidé coupable d'accusations relatives à une quelconque infraction ou violation ? *

Oui Non

Vous a-t-on déjà refusé l'inscription en tant qu'étudiant, candidat ou membre d'un organisme professionnel ou d'un autre organisme de réglementation dans une juridiction quelconque ? *

Oui Non

Votre inscription en tant qu'étudiant, candidat ou membre a-t-elle déjà été résiliée involontairement par un tel organisme pour une raison quelconque ? *

Oui Non

J'ai fait une cession en faillite, j'ai été déclaré en faillite ou j'ai bénéficié d'une disposition légale en matière de faillite. *

Oui Non

Avez-vous déjà été accusé, plaidé coupable ou été condamné pour une infraction criminelle ou par procédure sommaire, au Canada ou ailleurs ? *

Oui Non

Permis/Enregistrement

Les informations relatives à votre permis actuel sont affichées ci-dessous.

Veuillez contacter notre département de la réglementation à l'adresse courriel: regulatory@cpnewbrunswick.ca. Si vous avez l'intention de modifier votre niveau de permis, vous ne pourrez pas poursuivre le processus de renouvellement de votre adhésion tant que votre demande n'aure pas été examinée par le département de la réglementation. De plus amples informations sur la façon de procéder pour votre demande de modification de niveau de permis vous seront communiquées à ce moment-là.

Vous pouvez poursuivre le processus de renouvellement de votre adhésion si vous souhaitez abaisser le niveau de votre permis. Toutefois, il se peut que vous deviez satisfaire à des exigences supplémentaires si vous souhaitez modifier le niveau de votre permis à la hausse dans le futur.

Type de permis: Audit

Numéro de permis: 4270

Voulez-vous renouveler votre permis pour l'année en cours ? *

Oui Non

Associé/propriétaire

Employeur actuel	Date d'inscription *	Date d'échéance	
<input type="text" value="Grant Thornton LLP - Sai..."/>	<input type="text" value="1996-04-04"/>	<input type="text" value="yyyy-MM-dd"/>	<input type="button" value="Q. Trouver un cabinet"/>
<input type="button" value="+ Ajouter un autre cabinet"/>			

Heures d'expérience pratique admissibles

Les heures d'expérience pratique admissibles dépendent de votre niveau de permis. Saisissez vos heures d'expérience pratique pour la période des 12 derniers mois et les années précédentes affichées (si l'information est disponible).

Vos heures admissibles doivent se rapporter à l'exécution d'une mission d'audit, d'une mission d'examen, de toute autre mission de certification, ou à la délivrance de toute forme de certification, de déclaration ou d'opinion, ou à l'exécution d'une mission de compilation en référence aux normes de pratique professionnelle publiées par CPA Canada. **Remarque : Les heures consacrées à la préparation de déclarations de revenus mécaniques et à la tenue de livres ne sont pas considérées comme des heures admissibles liées à la comptabilité professionnelle. Veuillez ne pas inscrire les heures relatives à ces services sous la rubrique " Autres heures ", car cela pourrait entraîner des retards dans le traitement du renouvellement de votre permis.**

Année *	Heures d'audit *	Heures d'examen *	Heures de compliation *	Autres heures *
<input type="text" value="2022"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Total des heures	<input type="text" value="0.00"/>			

Exemption ou réduction de frais

Exemption Type - Hidden

Exemption Reason - Hidden

Les membres de CPA Nouveau-Brunswick peuvent être admissibles à une réduction ou à une exemption des frais de cotisation si certains critères sont réunis, comme l'indique le site Web de CPA Nouveau-Brunswick.

Si vous souhaitez démissionner de CPA Nouveau-Brunswick, veuillez communiquer avec membership@cpanewbrunswick.ca

Avez-vous besoin d'une réduction ou d'une exemption de frais ou avez-vous une situation particulière ?*

Bénévolat au sein de CPA Nouveau-Brunswick

Je suis intéressé par les possibilités de bénévolat au sein de la profession. Veuillez me contacter lorsque vous recherchez des bénévoles supplémentaires. *

Oui Non

Déclaration

Veillez confirmer les déclarations suivantes pour indiquer que vous avez lu et compris chaque déclaration.

- Je certifie et déclare par la présente que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et ont été donnés librement. Je reconnais et accepte qu'il est de ma responsabilité de fournir à CPA Nouveau-Brunswick tous les renseignements et documents requis et acceptables pour CPA Nouveau-Brunswick et de payer à CPA Nouveau-Brunswick tous les frais applicables à cette demande. Je comprends que CPA Nouveau-Brunswick protégera ces renseignements conformément à sa politique de confidentialité. *
- J'autorise CPA Nouveau-Brunswick à divulguer des renseignements personnels sélectifs à CPA Canada, à d'autres organismes comptables provinciaux et à des tiers fournisseurs de services aux fins de l'avancement de la profession et de l'offre d'avantages aux membres. *
- J'autorise CPA Nouveau-Brunswick à communiquer avec tout organisme identifié dans la présente demande et j'accepte que cet organisme fournisse toute information demandée par CPA Nouveau-Brunswick afin de prendre en considération la présente demande. *
- Je comprends que toute déclaration fausse ou trompeuse contenue dans la présente demande peut être utilisée par CPA Nouveau-Brunswick dans toute procédure concernant la validité de ma demande ou mon statut de demandeur ou de membre de CPA Nouveau-Brunswick. *
- J'accepte de lire et de respecter strictement la Loi sur les comptables professionnels agréés, les règlements administratifs de CPA Nouveau-Brunswick et le Code de déontologie de CPA Nouveau-Brunswick, tels qu'approuvés et modifiés par le conseil d'administration de temps à autre. Je reconnais que j'ai accès à ces documents de gouvernance par le biais du site Web de CPA Nouveau-Brunswick. *
- Je ne connais aucun autre facteur relatif à mon caractère ou à ma réputation qui me rendrait inadmissible au renouvellement de mon adhésion à CPA Nouveau-Brunswick. Tout au long de mon adhésion, je comprends qu'il est de ma responsabilité d'aviser CPA Nouveau-Brunswick de tout changement. *
- Je déclare et certifie que toutes les informations et les réponses aux questions figurant dans le présent document sont complètes, véridiques et correctes au mieux de mes connaissances et de mes convictions. *

Veillez inscrire votre nom au complet *

Date de déclaration *

2023-02-14



Annuler

Aller à frais d'adhésion

Facturation de l'adhésion

Accédez à votre facture de frais d'adhésion

Si vous souhaitez payer par chèque, veuillez faire le chèque à l'ordre de "CPA Nouveau-Brunswick" et inclure une copie de votre facture avec le chèque.

Le processus de renouvellement d'adhésion ne sera pas terminé tant que le paiement n'aura pas été reçu.

Facture

CPA Nouveau-Brunswick

860 rue Main #602
Moncton, NB E1C 1G2

Payer	Date	Description	Date d'échéance	Montant	Solde dû
▶ <input checked="" type="checkbox"/>	14/02/2023	Frais de renouvellement		1 213,25	1 213,25

Solde total dû 1 213,25

Total sélectionné **1 213,25**

Ajouter au panier

Panier d'achats

Éléments

Élément	Quantité	Prix	Total
Il n'y a pas d'articles dans le panier			

Mettre à jour

Factures

Numéro de facture	Description	Solde dû	
▶ Cash-39468	Frais de renouvellement	1 213,25	Remove

Appliquez votre code promotionnel

Si vous avez reçu un code promotionnel de CPA NB, c'est ici que vous pouvez l'appliquer.

Frais du panier

Total facture 1 213,25

GRAND TOTAL DES TRANSACTIONS 1 213,25

Détails du paiement

Montant du paiement

1 213,25

Méthode de paiement

Cheque ▼

Vérifier le numéro

Soumettre la commande

Période de renouvellement d'adhésion

La date limite pour renouveler votre adhésion, confirmer votre conformité de PPC, soumettre vos déclarations annuelles et payer vos cotisations est le 31 mars.

Les frais de retard seront déterminés le 1er avril.



Accédez à la facture / au reçu de votre cotisation de l'année en cours pour vos dossiers.

Facture/Reçu

Guide de demande d'exemption

Le présent guide s'applique uniquement aux membres CPA du Nouveau-Brunswick qui souhaitent soumettre une demande d'exemption de PPC et/ou de frais pour l'exercice 2023-24 en raison d'un congé de maternité/paternité, de conditions médicales, de la retraite ou d'autres circonstances particulières.

Pour les départs à la retraite, cette demande d'exemption s'applique uniquement aux membres qui prennent leur retraite au plus tard le 31 mars 2023. Si vous prenez votre retraite après le 31 mars 2023, vous devrez effectuer le renouvellement d'adhésion décrit ci-dessus. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec membership@cpanewbrunswick.ca

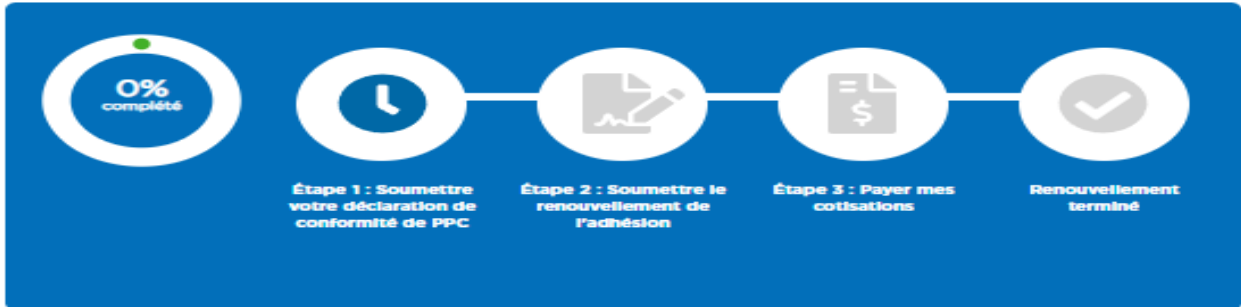
Si vous vous connectez pour la première fois, suivez le guide de la section "Guide de renouvellement de l'adhésion" ci-dessus pour effectuer votre visite initiale.

Une fois la visite initiale terminée, la page suivante s'affiche. Cliquez sur le l'étape "1" ci-dessous pour compléter votre demande d'exemption de PPC.

Déclaration de PPC

Résumé

Historique



Suivi de vos heures de PPC (facultatif)

Suivez vos heures de PPC pour l'année en cours.

[Politique relative aux exigences de PPC](#)

[Suivi des heures](#)

Étape 1 : Soumettre votre déclaration annuelle de PPC

Les membres sont invités à confirmer leur conformité aux exigences de PPC. Si vous n'avez pas satisfait aux exigences minimales de PPC, vous devrez soumettre une déclaration de non-conformité et un plan d'action pour devenir conforme.

[Déclaration annuelle de PPC](#)

Si vous êtes admissible à une exemption, remplissez la demande d'exemption de PPC

[Demande d'exemption de PPC](#)

Sommaire des heures de PPC	2022	2021	2020	Cycle mobile de 3 ans
Vérifiables (y compris l'éthique)	0.00	0.00	0.00	0.00
Non vérifiables	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des heures	0.00	0.00	0.00	0.00
Éthique	0.00	0.00	0.00	0.00
Déclaration		Soumis	Soumis	

Si vous ne voyez pas "Soumis" ou "Approuvé" dans la Déclaration pour l'année en cours, vous n'avez pas terminé votre déclaration de PPC.

[Déclaration de conformité au PPC 2022](#)

1.

Demande d'exemption de PPC

Remarque: les demandes d'exemption de PPC et de cotisation sont distinctes et vous devez demander séparément une exemption/réduction de cotisation.

Veillez sélectionner l'année d'exemption de PPC pour laquelle vous faites une demande.

Année d'exemption *

2022

Catégories d'exemption de PPC

Raisons d'exemption de PPC *

- Congé de maternité / Congé parental
- Raisons médicales
- Retraite
- Autre

Déclaration d'exemption de PPC

Je déclare que je réponds à tous les critères énoncés dans la politique sur les exigences de déclaration de PPC et que l'information ci-dessus est exacte et complète. Si ma situation devait changer au cours de la période indiquée, je m'engage à en informer rapidement CPA Nouveau-Brunswick.

- Pendant la période indiquée, je ne gagnerai pas de revenu lié à la prestation de services qui utilisent les aptitudes, les connaissances, l'expérience ou les compétences acquises dans le cadre de la formation professionnelle, de l'éducation ou de l'expérience du membre en tant que CPA. *
- Si je bénéficie des exemptions de PPC pendant trois années consécutives, je reconnais que, avant de réintégrer le marché du travail, je dois soumettre à CPA Nouveau-Brunswick un plan de formation indiquant une stratégie pour acquérir les compétences nécessaires pour réintégrer le marché du travail. *
- Je ne siége pas actuellement ou ne prévois pas de siéger à un conseil d'administration, à un comité d'audit/des finances ou à un organisme de gouvernance similaire pour une organisation importante ou de premier plan. *
- Je déclare et certifie que toutes les informations et les réponses aux questions figurant dans le présent document sont complètes, véridiques et exactes au mieux de mes connaissances et de mes convictions. *

CPA Nouveau-Brunswick se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires si cela s'avère nécessaire pour l'examen de votre demande.

Date de la demande d'exemption de PPC *

2023-02-14



[Retour au sommaire des rapports de PPC](#)

[Soumettre la demande d'exemption](#)

Cliquez sur l'étape "2" ci-dessous pour accéder au formulaire de renouvellement d'adhésion et le compléter



Dans le formulaire de renouvellement du membre, la capture d'écran ci-dessous sera présentée. Veuillez sélectionner l'option qui explique la raison de l'exemption et suivre les indications pour soumettre votre demande

Exemption ou réduction de frais

Exemption Type - Hidden

Exemption Reason - Hidden

Les membres de **CPA Nouveau-Brunswick** peuvent être admissibles à une réduction ou à une exemption des frais de cotisation si certains critères sont réunis, comme l'indique le site Web de CPA Nouveau-Brunswick.

Si vous souhaitez démissionner de CPA Nouveau-Brunswick, veuillez communiquer avec membership@cpanewbrunswick.ca

Avez-vous besoin d'une réduction ou d'une exemption de frais ou avez-vous une situation particulière ?*

×

Exemption des frais d'adhésion

Raison de l'exemption : *

- Retraite
- Congé de maternité / Congé parental
- Raisons médicales
- Sans emploi
- Autre

Date de début du congé : *

Je déclare que si ma situation change et que mes revenus dépassent le montant indiqué pour la période identifiée, je contacterai CPA Nouveau-Brunswick pour faire ajuster mon statut et les frais correspondants. *

En fonction de l'option choisie, la dernière page fournira des informations sur le statut de votre demande.

Période de renouvellement d'adhésion

La date limite pour renouveler votre adhésion, confirmer votre conformité de PPC, soumettre vos déclarations annuelles et payer vos cotisations est le 31 mars.
Les frais de retard seront déterminés le 1er avril.



100% complété

Étape 1 : Soumettre votre déclaration de conformité de PPC

Étape 2 : Soumettre le renouvellement de l'adhésion

Étape 3 : Payer mes cotisations

Renouvellement terminé

Complété

Complété

Complété

Complété

Accédez à la facture / au reçu de votre cotisation de l'année en cours pour vos dossiers.

Facture/Reçu